



ARRETE N° 2025/682
PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A M. BAJEUX Samuel – 6ème Adjoint

Le Maire de la Commune d'Auchel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 avril 2025, constatant l'élection de Monsieur BAJEUX Samuel en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur BAJEUX Samuel, 6^{ème} adjoint au maire,

ARRETE

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur BAJEUX Samuel, 6^{ème} adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines de la promotion de la culture dans la commune au travers de l'Odéon et du Ciné-théâtre municipal et de la communication communale.

Il sera en charge des questions relatives à :

- Le rayonnement sur le territoire de l'Odéon et du Ciné-théâtre municipal,
- La programmation de la saison culturelle de l'Odéon,
- Le développement de l'éducation artistique et culturelle (école de musique et école de danse),
- La définition et la supervision des stratégies de communications internes et externes et le développement de tout outil afférent à cette délégation,

Article 2 : Cette délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers des matières déléguées.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le receveur municipal.

Fait à Auchel, le 26 mai 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le ... 02/06/2025

Signature de l'adjoint



Le Maire,

N. CARRE

Accusé de réception en préfecture
062-216200485-20250526-ARR2025-682-AI
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025